Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20261116-DCM_2026_112-DE

PENVÉNAN
Côtes d'Armor
Aodoù-an-Arvor
PERWENAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVÉNAN, légalement convoqué le 10 novembre 2026, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvon LIRZIN.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LIRZIN Yvon, M. MATHÉ Jacques, Mme BARILLOT-GÜNEY Lorène, M. POUGNARD Xavier, Mme DERRIEN Anne-Marie, M. LETTY Patrick, Mme GRIS Chantal, M. MONTIER François, Mme LE MORVAN Claire, M. PRAT Didier, Mme MERCERON Armelle, Mme DUFOUR Laurence, Mme LE QUÉMENT Isabelle, Mme LE CALVEZ Florence, Mme CONSTANTIN Anne-Perrine, M. ROCHEREAU Yohann, M. MALLO Cédric, Mme TRANVOUEZ Anne, M. DUFOUIN Eric, M. GUILBAUD Alexandre et Mme ALLAIN Pascale.

PROCURATIONS : M. LOUTRAGE Jean-Marie à M. LIRZIN Yvon
M. BOUDOU Laurent à M. MALLO Cédric

SECRÉTAIRE : Madame CONSTANTIN Anne-Perrine

Présents : 21 **Pouvoirs :** 2 **Votants : 23**

DCM_2026_112	**APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS EN FAVEUR DU BOCAGE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BREIZ BOCAGE » - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE C 1389**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de délocalisation de la serre du Centre technique, actuellement implantée dans le jardin du Centre culturel Anatole Le Braz, vers la grande parcelle C 1389, jouxtant le quartier Kerilis 2.
Dans le cadre de cette opération, il est envisagé de procéder à un re-talutage avec végétalisation des limites parcellaires.
A ce titre, la collectivité a sollicité Lannion Trégor Communauté (LTC) gestionnaire local du dispositif « Breizh bocage », destiné à accompagner les collectivités et associations pour l'amélioration du maillage bocager de leur territoire.

Pour rappel, le talutage a pour objectifs de préserver et reconstituer une maille bocagère fonctionnelle, assurant de manière optimale ses rôles écologiques : accueil de biodiversité, corridor écologique, frein à l'érosion des sols agricoles, limitation du transfert de matières polluantes, protection de la ressource en eau et de milieux aquatiques, brise-vent permettant d'assurer la protection des cultures et du bétail, et enfin maintien du paysage bocager.
Un co-financement du FEDER, du Conseil Régional de Bretagne, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental des Côtes d'Armor est apporté à LTC pour la réalisation de ces opérations.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20261116-DCM_2026_112-DE

Dans le projet envisagé, le talutage en limite de propriété, d'un linéaire estimé à 240 m, sera pris en charge à 100% par le dispositif « Breiz bocage ». Une société mandatée par LTC procédera aux travaux de « modelage » et l'année suivante, une fois la terre suffisamment tasser, réalisera les plantations.

Un second talus sera implanté pour clôturer la parcelle, qui ne sera pas pris en charge par le dispositif car il n'est pas en limite de terres cultivées. Il restera à la charge de la Commune environ 1 000 euros (107 m de talus et 54 plants).

Il est proposé d'établir une convention pour une prise en charge à 100% du talutage éligible.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette aide fait l'objet d'une convention qui précise les conditions de réalisation des travaux et formalise les engagements souscrits en contrepartie par la Commune. Celle-ci est conclue pour une durée de 10 ans.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le dispositif « Breizh bocage » permettre de financer et faire réaliser une grande partie des travaux de talutage de la parcelle d'accueil de la serre du Centre technique ;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront réalisés avec l'objectif de préserver et reconstituer une maille bocagère fonctionnelle, assurant de manière optimale ses rôles écologiques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

DÉCIDE, à l'unanimité, par 23 voix POUR :

- **D'APPROUVER** les travaux d'aménagement de la parcelle située en vue d'y installer la serre du Centre technique municipal ;

- **DE SOLLICITER** l'aide du dispositif « Breizh bocage » auprès de Lannion Trégor Communauté, Maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des travaux et leur financement.

- **D'APPROUVER** les dispositions de la convention, ci-annexée, relative à la mise en œuvre d'actions en faveur du bocage du programme.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, à Penvénan, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre,

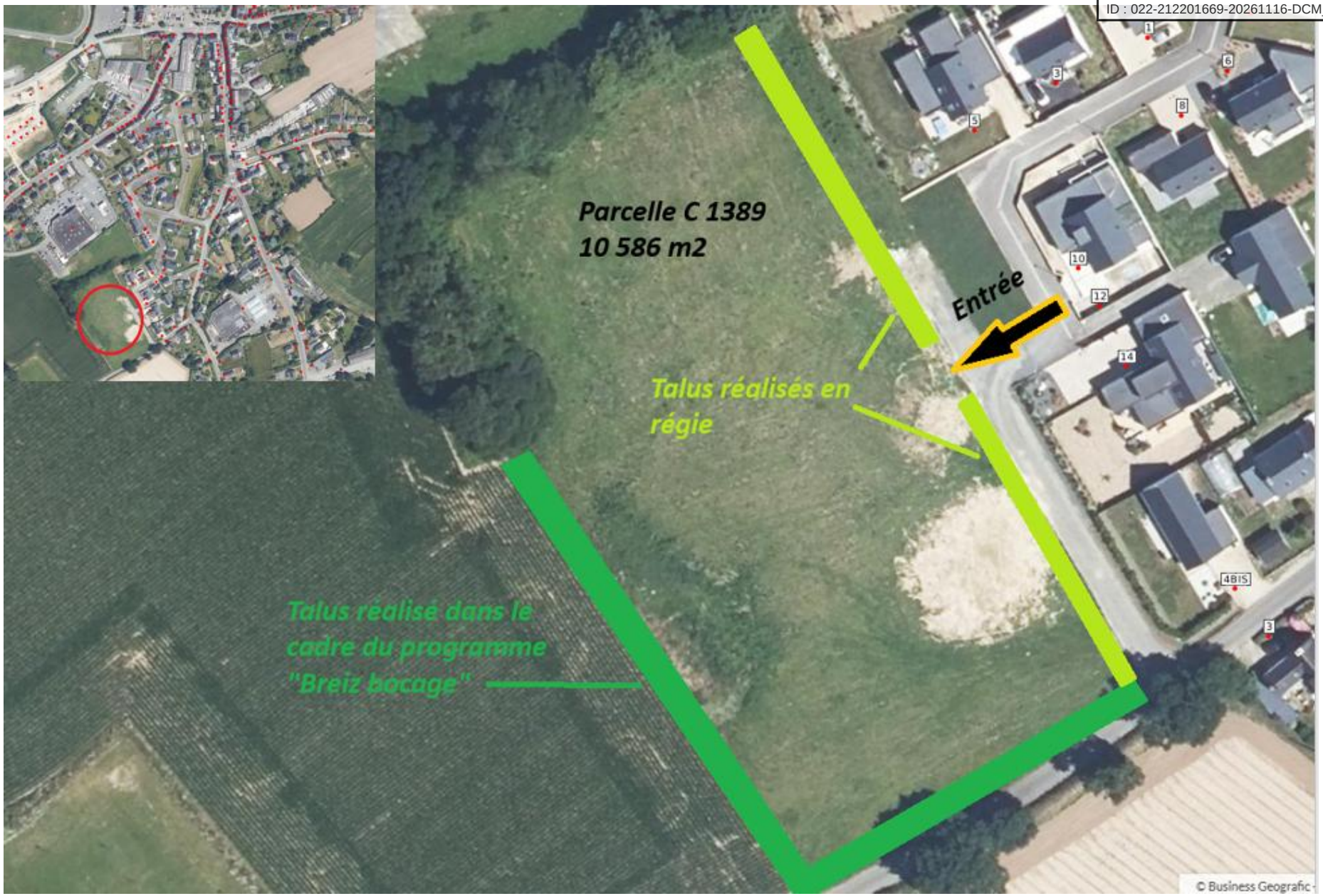
Le Maire,

Monsieur Yvon LIRZIN

M. le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le :
affichée le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20261116-DCM_2026_112-DE



Mairie – 10 Place de l'Église, 22710 PENVÉNAN
Téléphone : 02 96 92 67 59 / E-mail : accueil.mairie@ville-penvenan.fr / Site internet : www.ville-penvenan.fr

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20261116-DCM_2026_112-DE